

COLLÈGE

Aide pour la saisie de demande d'inscription – Rentrée 2022

Lire attentivement cette notice pour remplir le bulletin de demande d'inscription

Régimes scolaires

- **Interne** : concerne les élèves à partir de la 4^{ème}.
- **Demi-pensionnaire 5 repas** : concerne les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, avec le repas du mercredi.
- **Demi-pensionnaire 4 repas** : concerne les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, sans le repas du mercredi.
 - ATTENTION : les élèves du collège n'ont pas cours le mercredi après-midi. Ils peuvent néanmoins déjeuner dans l'établissement le mercredi midi (DP 5 repas) ou rejoindre leur domicile sans avoir déjeuné dans l'établissement (DP 4 repas).
- **Demi-pensionnaire 3 repas** : concerne uniquement les élèves ULIS.
- **Demi-pensionnaire 0 repas** : concerne uniquement les élèves qui ont un PAI avec un justificatif médical.
- **Externe** : concerne les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}
 - Les élèves externes ne peuvent pas rester dans l'établissement durant l'heure du repas.
 - Ils pourront cependant ponctuellement déjeuner au self après avoir alimenté leur carte scolaire de la valeur d'un repas.

Catéchèse

Catéchèse : s'adresse aux jeunes désireux de découvrir, d'approfondir et de vivre la foi chrétienne.

Les sacrements de baptême et d'eucharistie peuvent être préparés dans le cadre de cette [catéchèse](#).

Codes socio-professionnels (CSP)

Merci de préciser clairement votre profession sur le bulletin.

10	Agriculteur exploitant	43	Profession intermédiaire. Santé - travail social	61	Ouvrier qualifié
21	Artisan	44	Clergé, religieux	66	Ouvrier non qualifié
22	Commerçant et assimilé	45	Prof. interméd. Administratif. Fonction publique	69	Ouvrier agricole
23	Chef entreprise de dix salariés ou plus	46	Prof intermédiaire. Administration-commerce	71	Retraite agriculteur exploitant
31	Profession libérale	47	Technicien	72	Retraite artisan, commerçant, chef d'entreprise
33	Cadre de la fonction publique	48	Contremaitre, agent de maitrise	73	Retraite cadre, profession intermédiaire
34	Professeur et assimilé	52	Employé civil - agent service fonction publique	76	Retraite employé et ouvrier
35	Profession information, arts, spectacle	53	Policier et militaire	81	Chômeur n'ayant jamais travaillé
37	Cadre administratif et commercial d'entreprise	54	Employé administratif d'entreprise	82	Personne sans activité professionnelle
38	Ingénieur - cadre technicien d'entreprise	55	Employé de commerce	99	Non renseignée (inconnue ou sans objet)
42	Instituteur et assimilé	56	Personne service direct aux particuliers		

Plus d'informations

Cliquez sur les liens

- ✓ [Qu'est-ce qu'un établissement catholique d'enseignement ?](#)
- ✓ [La convention de scolarisation à Saint-Charles](#)
- ✓ [Le règlement financier et les tarifs de l'année en cours](#) (à titre indicatif)
- ✓ [Les transports scolaires](#)